



ARRETE N° 2023 - 124
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Déménagement
Rue de la Chaussée n°25
Dimanche 9 Juillet 2023

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de la Monsieur BIRAL Florian – 25, rue de la Chaussée - 14600 Honfleur, afin d'effectuer un déménagement, Rue de la Chaussée au n° 25, Dimanche 9 Juillet 2023, de 7h00 à 14h00,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1 : Le demandeur est autorisé à effectuer un déménagement, RUE DE LA CHAUSSEE au n° 25, DIMANCHE 9 JUILLET 2023, de 7h00 à 14h00.

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite, Rue de la Chaussée, ainsi le stationnement aux abords du n° 25, à la date et aux horaires cités dans l'Article 1, afin que le demandeur effectue le déménagement.

ARTICLE 3 : Des panneaux réglementaires et des déviations avec affichage du présent Arrêté seront posés par le demandeur. Pour le prêt de panneaux s'adresser au Centre Technique Municipal, 9 Route Emile Renouf - 02.31.89.17.63.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 27 Mars 2023

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la Circulation, Jérôme HAMEL

